



GURU ORGANIC ENERGY S'ASSOCIE À THE AMAZING RACE CANADA DE CTV POUR LEUR NEUVIÈME SAISON

- GURU poursuit son partenariat avec la série estivale la plus regardée au Canada en proposant de nouvelles activations uniques.
- GURU lancera sa campagne de marketing nationale Bonne Énergie au Naturel conjointement avec les commandites de THE AMAZING RACE CANADA et de la LECB.

Montréal (Québec), le 13 juin 2023 - GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) (« **GURU** » ou la « **Société** »), la première marque de boissons énergisantes biologiques au Canada¹, est heureuse d'annoncer qu'elle s'est associée à titre de commanditaire à la saison 9 de l'émission THE AMAZING RACE CANADA, diffusée sur CTV. Dans la neuvième saison de la série de télé-réalité de compétition, GURU sera intégré dans plusieurs épisodes, permettant de mettre en valeur ses boissons pleines de Bonne Énergie, et commanditera une fois de plus un voyage exceptionnel pour deux personnes autour du monde pour les gagnants. Comme la saison dernière, GURU organisera également un concours en ligne et en magasin pour permettre aux Canadiens de participer à l'action et de gagner leur propre voyage inoubliable n'importe où dans le monde, d'une valeur pouvant atteindre 10 000 \$.

« Nous sommes très heureux de nous associer à THE AMAZING RACE CANADA de CTV pour cette neuvième saison, » a déclaré Carl Goyette, président et chef de la direction de GURU. « L'an dernier, la série s'est avérée une expérience formidable et nous a permis de faire rayonner la marque GURU à travers le Canada, alors que davantage de consommateurs à la recherche d'une énergie propre et savoureuse ont réalisé que nous étions la meilleure option disponible sur le marché. Nous pensons que cette année sera encore plus excitante, puisque nous continuerons à établir des liens avec notre public cible et à communiquer des messages clés sur nos produits meilleurs pour la santé. »

GURU lancera bientôt sa campagne de marketing nationale Bonne Énergie au Naturel, qui se déroulera en même

WIN WITH FEEL GOOD ENERGY

GRAND PRIZE
A TRIP AROUND THE WORLD*
+1 of 50 amazing GURU gifts

scan here

THE AMAZING RACE CANADA **CTV**

GURU ORGANIC ENERGY Natural caffeine. Zero sucralose. Zero aspartame.

*No purchase necessary. Contest is open to residents of Canada who have reached the age of majority at the time of contesting. Contest ends on 10/31/23. Win 1 of 1 grand prize and 50 of 50 gifts. Grand prize of \$10,000 cash payable by cheque available to be won until 10/31/23. Secondary prizes available until 10/31/23. See Official Rules for details. Odds of winning depend on the number of valid entries. Each eligible winner will be required to: (a) correctly answer mathematical skill-testing question without mechanical aid; (b) sign and return the Sponsor's declaration and release form. To enter, scan the QR code or visit www.guruenergy.com/theamazingracecanada. CTV is a trademark of Bell Media Inc. used under license.

temps que la saison 2023 de THE AMAZING RACE CANADA et de la Ligue élite canadienne de basketball, et bénéficiera de la présence médiatique supplémentaire offerte par ces commandites majeures. La campagne Bonne Énergie au Naturel vise à mettre en valeur l'énergie naturelle contenue dans les boissons énergisantes biologiques GURU et comprendra principalement des activations en magasin avec le distributeur exclusif de GURU chez ses détaillants canadiens, combinées à des affichages en magasin percutants et à l'engagement des médias numériques, des médias sociaux et des influenceurs.

« Nous sommes déterminés à poursuivre l'éducation de nos consommateurs canadiens au sujet de nos ingrédients bio et naturels et de notre proposition de valeur unique de Bonne Énergie grâce à notre caféine naturelle à base de plantes sans aucun ingrédient artificiel, afin d'attirer de nouveaux consommateurs, tout en augmentant les conversions par l'entremise de notre vaste réseau de détaillants canadiens. De plus, notre nouvelle innovation, GURU Théanine Punch aux fruits, a connu un excellent début depuis son lancement officiel en mars, et contribuera à amplifier notre Bonne Énergie à travers le Canada, » a ajouté M. Goyette.

Visitez GURU en magasin et [en ligne](#) pour courir la chance de gagner un voyage inoubliable n'importe où dans le monde, et ne manquez pas de regarder THE AMAZING RACE CANADA qui sera diffusée cet été sur CTV, CTV.ca et l'application CTV. Assurez-vous également de suivre la Bonne Énergie de GURU sur Instagram [@guruenergydrink](#), Facebook [@guruenergy](#), TikTok [@guruenergydrink](#) et LinkedIn [@GURUOrganicEnergy](#).

¹ Nielsen: période de 52 semaines se terminant le 22 avril 2023, Convenience & Gas + GDM, National vs même période l'an dernier.

À propos des produits GURU

Les boissons énergisantes GURU sont conçues à partir d'une courte liste d'ingrédients actifs à base de plantes, dont la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame. Ces ingrédients soigneusement sélectionnés sont incorporés dans des mélanges uniques pour recharger votre corps et votre esprit.

À propos de GURU Organic Energy

GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) est une entreprise dynamique à croissance rapide et la première au monde à lancer une boisson énergisante naturelle conçue à partir de plantes en 1999. La Société commercialise des boissons énergisantes biologiques au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire d'un réseau de distribution estimé à plus de 25 000 points de vente et par l'entremise de [www.guruenergy.com](#) et d'Amazon. GURU a su bâtir une marque inspirante avec une liste d'ingrédients naturels et biologiques, y compris de la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame, qui offre aux consommateurs une *Bonne Énergie* qui ne vient jamais au détriment de leur santé. La Société s'est engagée à réaliser sa mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [investors.guruenergy.com](#) ou suivez-nous [@guruenergydrink](#) sur Instagram, [@guruenergy](#) sur Facebook et [@guruenergydrink](#) sur TikTok.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

GURU Organic Energy

Investisseurs

Carl Goyette, président et chef de la direction

Ingy Sarraf, cheffe de la direction financière

514-845-4878

investors@guruenergy.com

Médias

Lyla Radmanovich

PELICAN PR

514-845-8763

media@rppelican.ca

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des informations relatives aux objectifs et aux stratégies de la Société pour atteindre ces objectifs, ainsi que des informations relatives aux convictions, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de la direction. Ces énoncés prospectifs sont identifiés par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « peut », « devrait », « pourrait », « s'attendre », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « continuer », la forme négative de ces termes et une terminologie similaire, y compris des références à des hypothèses, bien que tous les énoncés prospectifs ne contiennent pas ces termes et expressions. Les énoncés prospectifs sont fournis dans le but d'aider le lecteur à comprendre la Société et ses activités, ses opérations, ses perspectives et ses risques à un moment précis, dans le contexte des développements historiques et futurs possibles, et le lecteur est donc prévenu que ces énoncés peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la direction, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque suivants, qui sont examinés plus en détail sous la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2022: la gestion de la croissance; la dépendance à l'égard du personnel clé; la dépendance à l'égard des clients clés; les changements dans les préférences des consommateurs; les changements importants dans la réglementation gouvernementale; les critiques à l'égard des produits de boissons énergisantes et/ou du marché des boissons énergisantes; le ralentissement économique et l'incertitude continue sur les marchés financiers et d'autres changements défavorables dans les conditions économiques ou politiques générales, ainsi que la pandémie de la COVID-19, la guerre en Ukraine et les développements géopolitiques, les pressions inflationnistes mondiales ou d'autres phénomènes macroéconomiques majeurs; les événements catastrophiques mondiaux ou régionaux; les fluctuations des taux de change des devises étrangères; l'inflation; les revenus provenant entièrement des boissons énergisantes; l'augmentation de la concurrence; les relations avec les co-emballeurs et les distributeurs et/ou leur capacité à fabriquer et/ou distribuer les produits de GURU; la demande pour les produits de GURU est plutôt saisonnière; les relations avec les clients existants; l'évolution du marché de la vente au détail; l'augmentation des coûts et/ou les pénuries de matières premières et/ou d'ingrédients et/ou de carburant et/ou les coûts de co-emballage; l'incapacité à estimer avec précision la demande pour ses produits; les antécédents de flux de trésorerie négatifs et l'absence d'assurance d'une rentabilité continue ou d'un BAIIA positif; le rachat d'actions ordinaires; les droits de propriété intellectuelle; le maintien de l'image de marque ou de la qualité des produits; la rétention des services à plein temps des hauts dirigeants; les changements climatiques; les litiges; les systèmes de technologie de l'information; la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels; les risques associés à l'entente de distribution avec PepsiCo; le traitement comptable des bons de souscription de PepsiCo; les conflits d'intérêts, ainsi que les autres facteurs de risque mentionnés dans d'autres documents que la direction a rendu publics, y compris ceux déposés de temps à autre auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance actuellement ou que la direction considère actuellement comme négligeables pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent document soient fondés sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables à la date à laquelle ils ont été formulés, les investisseurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une confiance excessive à ces énoncés, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux énoncés prospectifs. Certaines hypothèses ont été formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances commerciales, les conditions du marché et la demande des clients. Par conséquent, tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont assortis de la mise en garde qui précède, et rien ne garantit que les résultats ou les développements anticipés par la direction se concrétiseront ou, même s'ils se concrétisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont fournis à la date du présent document, et la direction ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces énoncés prospectifs à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.